



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil d'administration du 14 avril 2025

### Délibération n° 2025-001

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST.

Date de convocation du Conseil d'administration : 01/04/2025.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS de LABARRE Nathalie - VIDAL Isabelle – LECIGNE Françoise - DUBOIS Dominique - SLOMIANY Sylvie – MARTIN Jean-Jacques

Secrétaire de séance : DIERS de LABARRE Nathalie

#### Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

#### Election d'un(e) vice-président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président et invite les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature.

Madame le président a recueillie la candidature de:

- Madame Isabelle VIDAL

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est proposé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

**Nombre de voix obtenu par Madame Isabelle VIDAL: 8**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne Madame Isabelle VIDAL en qualité de Vice-Présidente du CCAS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Gwennaëlle PROST



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-211703111-20250414-XDELCCAS2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025